

Programme de la Formation

Voyage d'étude : LA WALLONIE, La Louvière, Mons, Charleroi, Liège

3 jours soit 22 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module	Dates	Lieux
Voyage d'étude en Wallonie	jeudi 25 mai 2017	Région WALLONIE (en Belgique) -
	vendredi 26 mai 2017	Région WALLONIE (en Belgique) -
	samedi 27 mai 2017	Région WALLONIE (en Belgique) -
	dimanche 28 mai 2017	Région WALLONIE (en Belgique) -

CONTEXTE GÉNÉRAL

Ce voyage d'étude permet de découvrir l'architecture pratiquée dans les autres pays européens, ici, la Wallonie. Accompagné de plusieurs architectes Wallons tout au long des visites, ce séjour sera l'occasion pour les architectes français de découvrir d'autres réalités de construction et de confronter leur pratique de construction avec celles employées localement. Les échanges avec les confrères et maîtres d'ouvrage sur place leur permettront de réfléchir aux projets autrement et d'acquérir de nouvelles expériences. Une formation sur le terrain agrémentée d'un volet culturel pour élargir leurs connaissances de l'architecture et à travers ses plus belles réalisations et ses architectes les plus reconnus de développer leur esprit critique, d'analyse, et de rapporter chez eux de nouvelles idées tant en terme d'esthétisme des bâtiments que de techniques de conception et construction.

Vous serez accompagné par deux historiens de la cellule architecture Wallonie Bruxelles:

Lamy BEN DJAFFAR

Thomas MOOR

et par plusieurs architectes dont Pierre HEBBELINCK

PRISE EN CHARGE

VOUS ETES ARCHITECTES LIBERAUX, VOUS DEPENDEZ DU FIF PL

Le FIF PL (Fonds Interprofessionnel de la Formation des Professionnels Libéraux) prend en charge une partie des frais de formation des architectes libéraux. Il vous faut justifier de cotisations ou non à l'URSSAF.

Vous pouvez imprimer le formulaire de demande préalable de prise en charge d'une action de formation et retrouver les formations prioritaires sur www.fifpl.fr

Pour les libéraux / gérants : FIF-PL / Prise en charge sur dossier, sous réserve d'acceptation.

VOUS ÊTES ARCHITECTE SALARIÉ, VOUS DÉPENDEZ D'ACTALIANS

Pour les salariés : ACTALIANS / Prise en charge des frais pédagogiques

(Associé en mode salarié, collaborateurs d'architectes, dessinateurs, projeteurs, secrétaires d'agences, gestionnaires...)

ACTALIANS intervient pour vos demandes de formation validé par votre employeur, dans le cadre du CPF, du plan de formation ou de la période de professionnalisation.

- LE CPF (Compte personnel de Formation)

C'est le salarié qui prend l'initiative d'utiliser son compte personnel de formation afin de concrétiser son projet de formation. Ces nouveaux droits acquis au titre du CPF sont attachés à la personne. Le compte permet de capitaliser des heures de formation à raison de 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis de 12 heures jusqu'à la limite de 150 heures au total. Consultez la liste des formations éligibles.

- LE PLAN DE FORMATION

Élaboré à l'initiative de l'employeur, le plan de formation regroupe l'ensemble des actions de formation, VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), mise en oeuvre par l'entreprise au bénéfice des salariés, en cohérence avec les besoins de développement de l'entreprise et de son projet.

- LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

Son objectif : favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en CDI. Elle vise prioritairement : les salariés à qualification insuffisante, les seniors, les salariés qui envisagent la création ou la reprise d'une entreprise, le salarié en retour de congé maternité, le travailleur handicapé.

CREDIT D'IMPOT POUR DEPENSE DES FORMATIONS DES DIRIGEANTS

Depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt si vous suivez une formation.

La déclaration permet de déterminer le crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants imputables sur l'impôt sur les sociétés ou sur l'impôt sur le revenu. Toute entreprise peut en bénéficier, quelle que soit son activité (commerciale, industrielle, artisanale ou libérale) et sa forme juridique (entreprise individuelle ou société), dès lors qu'elle est imposée selon un régime réel, à l'exception des entreprises individuelles placées sous le régime fiscal de la micro-entreprise.

Vous pouvez télécharger le formulaire N° Cerfa n°12635*05 sur le site www.impot.gouv.fr La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

VOUS ETES DEMANDEURS D'EMPLOI,

Vous avez droit à l' AIF (Aide Individuelle à la Formation). Vous êtes demandeurs d'emploi, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

POSSIBILITE DE PAYER EN 3 FOIS SANS FRAIS

Sur demande à l'inscription, pour les formations d'une montant supérieur à 300€, le CREPABFC vous offre la possibilité de régler la formation sur plusieurs mois, modalité à voir avec le CREPABFC.

Si vous avez des difficultés financières, n'hésitez pas à en parler, le CREPABFC peut vous aider. Ensemble, nous trouverons la solution pour vous permettre d'accéder à la formation de votre choix (paiement différé....)

PUBLIC CIBLE

Architecte, chargé de mission, guide culturel,....

Pour tirer le meilleur parti de votre journée de formation, nous vous invitons à compléter ce questionnaire. Ces renseignements seront transmis au formateur pour qu'il puisse répondre précisément à vos attentes.

Questionnaire à retourner avec l'inscription:

Quel est votre profil?

1. Quel est votre fonction?
2. Depuis quand l'exercez-vous?
3. Quelles sont vos principales missions?
4. Quel est le degré de connaissance du thème de la formation?
Bon / Moyen / Faible

Quelles sont vos attentes?

1. Quels points ou difficultés théoriques souhaitez-vous voir développer par le formateur?
2. Quelles questions pratiques souhaitez-vous voir développer par le formateur?
3. Quelles difficultés pratiques avez-vous rencontrées sur le thème de la formation au cours de votre expérience professionnelle?

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Questionnaire de satisfaction à chaud

Module
Voyage d'étude en Wallonie
3 jours soit 22 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Dates	Lieux
jeudi 25 mai 2017, 14h00 - 20h30	Région WALLONIE (en Belgique) -
vendredi 26 mai 2017, 09h00 - 12h00 / 14h00 - 20h30	Région WALLONIE (en Belgique) -
samedi 27 mai 2017, 09h00 - 12h00 / 14h00 - 20h30	Région WALLONIE (en Belgique) -
dimanche 28 mai 2017, 09h00 - 12h00	Région WALLONIE (en Belgique) -

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Ce voyage d'étude permet de découvrir l'architecture pratiquée dans les autres pays européens, ici, la Wallonie. Accompagné de plusieurs architectes Wallons tout au long des visites, ce séjour sera l'occasion pour les architectes français de découvrir d'autres réalités de construction et de confronter leur pratique de construction avec celles employées localement. Les échanges avec les confrères et maîtres d'ouvrage sur place leur permettront de réfléchir aux projets autrement et d'acquérir de nouvelles expériences. Une formation sur le terrain agrémentée d'un volet culturel pour élargir leurs connaissances de l'architecture et à travers ses plus belles réalisations et ses architectes les plus reconnus de développer leur esprit critique, d'analyse, et de rapporter chez eux de nouvelles idées tant en terme d'esthétisme des bâtiments que de techniques de conception et construction.

FORMATEUR(S)

BEN DJAFFAR Lamy
HEBBELINCK Pierre
MOOR Thomas

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Fourniture d'un cahier
Visite sur place et rencontre avec les architectes wallonais

PROGRAMME

Judi 25 mai 2017

Matin

- Rendez-vous à la gare Paris Gare du Nord à 10h45.
- Départ en train jusqu'à Bruxelles Midi à 11h55, arrivée à 13h17

Après-midi

- Prise en charge en bus et trajet vers La Louvière (1h)
- Visite, en présence du directeur et d'un des architectes, de Keramis, Centre de la céramique de la Fédération Wallonie-Bruxelles à La Louvière – arch : AM Coton-Lelion-Nottebaert & Vincetelli-De Visscher (2015)
- Départ vers Mons et découverte en car entre autres de deux sites classés Unesco (ascenseur du Canal du Centre et Site minier de Bois-du-Luc) et villa Michaux réalisée par l'architecte Jacques Dupuis (1958)

Vendredi 26 mai 2017

Visite de Mons à pied pointant les réalisations récentes.

Quartier caserne

- Arsonic. Maison de l'écoute – arch. AM Holoffe et Vermeersch et L. Niget (2015)
- Ensemble de logements privés « Caserne » - Atelier d'architecture Matador (2014)

Bourgogne - Franche-Comté

- Le Manège. Mons : salle de spectacles – Atelier d'architecture Pierre Hebbelinck - Pierre de Wit (2006)
- Mundaneum : centre d'archives et espace d'exposition - arch. Coton-Lelion-Nottebaert (2017)
- Maison Folie : centre culturel – arch. Atelier d'architecture Matador (2007)

Quartier de la Grand Place :

- Maison Losseau, chef d'œuvre de l'Art nouveau - arch. Paul Saintenoy en collaboration avec Henri Sauvage et Charles Sarazin pour l'aménagement intérieur (1899-1914)

Quartier de la Trouille – Sud Est de Mons :

- Mons Memorial Museum, centre d'interprétation des deux Guerres mondiales – arch. Atelier d'architecture Pierre Hebbelinck - Pierre de Wit (2015)

Quartier de la Gare :

- Artothèque : réserves partiellement visitables des collections artistiques de la ville de Mons – arch : AM Atelier Gigogne & L'Escaut (2015)

Samedi 27 mai 2017

9h : Départ en car vers Charleroi

- Arrêt en car devant les quais et le Quai 10
- Musée de la Photographie – arch. L'Escaut (2009)

Remarque : programmation : 3 expositions : photographe Harry Callahan, Cartes postales, 60ème anniversaire de la RTBF

- Arrêt éventuel : Hôtel de ville (mairie) de Montigny-le-Tilleul (sous réserve ok directeur général) – arch. Vers plus de bien être (V+) - 2014
- Préhistomuseum à Flemalle : déjeuner sur place et visite – arch. Atelier d'architecture AIUD (2016)
- Centre sportif La Fraineuse à Spa – arch. Baukunst (2015)
- Visite et dîner au Théâtre L'Emulation à Liège – Atelier d'architecture Pierre Hebbelinck - Pierre de Wit (2015) : en présence des Architectes

Dimanche 28 mai 2017

Matin

Visite guidée de la ville de Liège

- SOIT circuit pédestre passant entre autre devant:
- Gare de Liège -arch. Santiago Calatrava (2009)
- Passerelle « La belle liégeoise » - arch. Bureau d'architecture Greish – 2016
- La Boverie - arch. AM Agence Ruddy Ricciotti et Cabinet d'architectes P.HD (2016)
- Esplanade Saint-Léonard - arch. Atelier d'architecture Aloys Beguin – Brigitte Massart (2001)
- SOIT Ballade Coteaux de la citadelle jusque l'Esplanade Saint-Léonard -arch. Atelier d'architecture Aloys Beguin – Brigitte Massart (2001)

Après-midi

12h départ de Liège en car vers la gare Bruxelles Midi

14h43 : départ en train vers Paris Gare du Nord, arrivée à 16h05

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, boulevard Winston Churchill 21000 Dijon
06.24.54.34.92 - crepabfc@gmail.com

FORMATION : Voyage d'étude : LA WALLONIE, La Louvière, Mons, Charleroi, Liège

Module	Dates	Lieux
Voyage d'étude en Wallonie	jeudi 25 mai 2017, 14h00 - 20h30	Région WALLONIE (en Belgique) -
	vendredi 26 mai 2017, 09h00 - 12h00 / 14h00 - 20h30	Région WALLONIE (en Belgique) -
	samedi 27 mai 2017, 09h00 - 12h00 / 14h00 - 20h30	Région WALLONIE (en Belgique) -
	dimanche 28 mai 2017, 09h00 - 12h00	Région WALLONIE (en Belgique) -

Durée : 3 jours soit 22 heures

Places limitées à : 35

Date de clôture des inscriptions : 07/04/2017
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'État d'Architecte DE : Oui / Non **Architecte DPLG /HMONP :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Bourgogne - Franche Comté

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
 Fonds professionnels : Salarié CPF
 Fonds professionnels : Salarié contrat pro
 Fonds professionnels : Salarié plan de formation
 Fonds propres
 Fonds publics
 Pôle emploi

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS
 Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants
 FIFPL
 Pôle emploi Plate forme Régional de production Franche Comté
 Uniformation Franche Comté
 Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : Activité principale :

Gérant(e) : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Siret : N° société d'architecture : Effectif dans l'organisme :

ADHÉSION ANNUELLE

	Individuelle	25,00 € €
Module 1 : Voyage d'étude en Wallonie		22h / 3,14 jours	
Coût pédagogique	Tarif unique	300,00 € €
Frais annexes	A régler à la MAB : frais de transport, d'hôtel en chambre double, et de restauration (<i>Obligatoire</i>)	380,00 € 380,00 €
	A régler à la MAB : Plus value en chambre simple	50,00 € €
	A régler à la MAB : Adhésion à la MAB (<i>Obligatoire</i>)	20,00 € 20,00 €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

Organisation des formations

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

L'ensemble est à retourner, complété et signé, accompagné du règlement 10 jours avant le début de la session.

Inscription possible ultérieurement, si session confirmée.

1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement ou de l'attestation de virement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier vous permettant de faire votre demande de prise en charge auprès du FIF-PL (libéraux) ou d'ACTALIANS (salarié) :

- Convention de stage
- Programme détaillé des journées de formation

2/ Quelques jours avant le début du stage, le CREPABFC vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

3/ À l'issue du stage, une attestation de formation, une attestation de présence, une copie des feuilles d'émargement, un questionnaire de satisfaction seront transmis par email au participant ainsi que les factures acquittées des frais d'inscription et d'adhésion

ADHESION AU CREPA BFC

L'adhésion individuelle et annuelle au CREPA BFC du stagiaire est obligatoire pour suivre toute formation.

LES REPAS

Les repas sont à la charge du participant.

MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement est à faire parvenir au plus tard lors de la signature de la convention. Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception par l'organisme de formation d'un exemplaire de la convention dûment remplie, signée et accompagnée du règlement correspondant aux frais d'inscription, de l'adhésion annuelle individuelle du stagiaire et des frais d'organisation (encaissement à l'ouverture du stage).

Par chèque

A l'ordre de: CREPA Bourgogne Franche Comté

Par virement

Références bancaires :

RIB - Banque 10096 – Guichet 18200 – n° compte 00051537401 – Clé 96 CIC DIJON UNIVERSITE

IBAN FR76 1009 6182 0000 0515 3740 196 BIC CMCIFRPP

Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.

Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

Formation continue :

Toutes nos formations sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.